

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE396

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 91, substituer au chiffre :

« 4 »,

le chiffre :

« 1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec la nouvelle numérotation prévue aux alinéas 5 et suivants de l'article 14 du présent projet de loi.